



# SYNDICAT RIVE GAUCHE ALLIER

Eau Potable

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2023**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Estimation de la population desservie .....	5
1.3.	Nombre d'abonnés .....	5
1.4.	Les ressources en eau.....	7
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	9
1.5.	Eaux traitées.....	10
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	10
1.5.2.	Production .....	11
1.5.3.	Achats d'eaux traitées .....	12
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	13
1.5.5.	Exportations d'eau .....	13
1.5.6.	Autres volumes.....	14
1.5.7.	Volume consommé autorisé .....	14
1.6.	Le réseau d'alimentation en eau potable.....	15
1.6.1.	Synoptique du réseau d'eau potable.....	15
1.6.2.	Les ouvrages de stockage.....	15
1.6.3.	Sectorisation.....	16
1.6.4.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	17
2.1.	Modalités de tarification .....	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	19
2.3.	Recettes.....	21
2.4.	Dépenses .....	23
3.	Indicateurs de performance .....	24
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	24
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	26
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	26
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	27
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	27
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	28
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	29
4.	Financement des investissements.....	30
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	État de la dette du service .....	30
4.3.	Amortissements .....	30
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	32

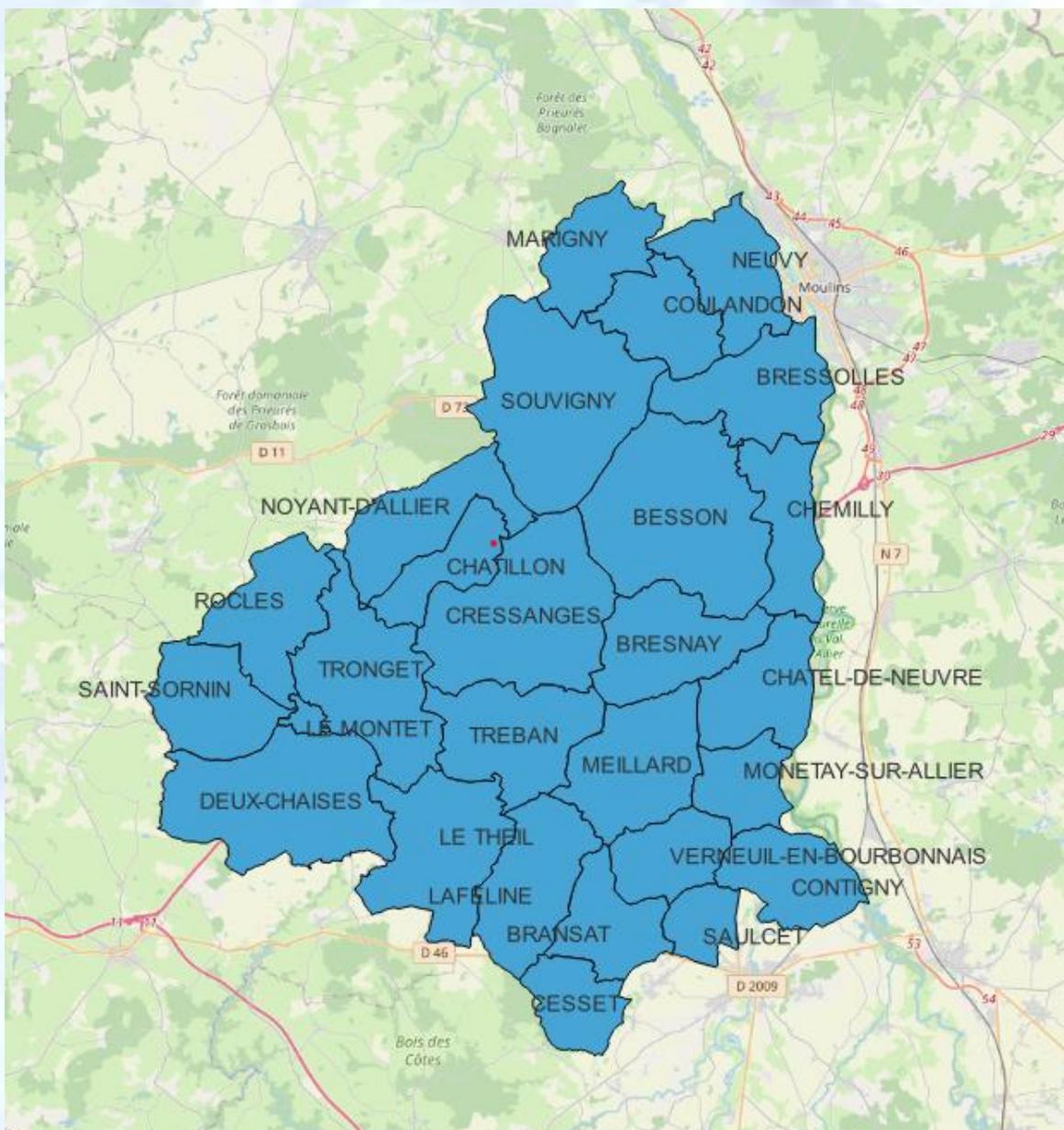
# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le territoire du Syndicat est situé sur la Rive gauche Allier au Sud de Moulins, au Nord de St Pourçain/Sioule et à l'Ouest de la commune de Montmarault.

Le SEA assure la production et l'alimentation en eau potable de 27 communes.  
La gestion du service est assurée par une régie directe.

- **Territoire desservi** : Besson, Bransat, Bresnay, Bressolles, Cesset, Chemilly, Châtel-de-Neuvre, Châtillon, Contigny, Coulandon, Cressanges, Deux-Chaises, Laféline, Le Montet, Le Theil, Marigny, Meillard, Monétay-sur-Allier, Neuvy, Noyant-d'Allier, Rocles, Saint-Sornin, Saulcet, Souvigny, Treban, Tronget, Verneuil-en-Bourbonnais



La production d'eau potable est assurée à partir de deux stations de pompage implantées sur la rive gauche de la nappe alluviale de l'Allier. La première, sur le territoire de la commune de Contigny au lieu-dit : « Les Granges » ; la seconde sur la commune de Monétay, au lieu-dit : « Le petit Bressolles », le champ captant de cette dernière étant situé sur la commune de la Ferté Hauterive.

- ✓ Site de captage de Contigny constitué de 4 forages et 11 puits sur le site « Les Pacages »
- ✓ Site de captage de Monétay constitué de 5 puits sur le site « Le Gravier »

Le réseau de distribution du Syndicat rive Gauche Allier est constitué de :

- ✓ 1058 km de canalisations
- ✓ 17 réservoirs pour une capacité de stockage totale de 13865 m<sup>3</sup>
- ✓ 8 stations de reprise

## 1.2. Estimation de la population desservie

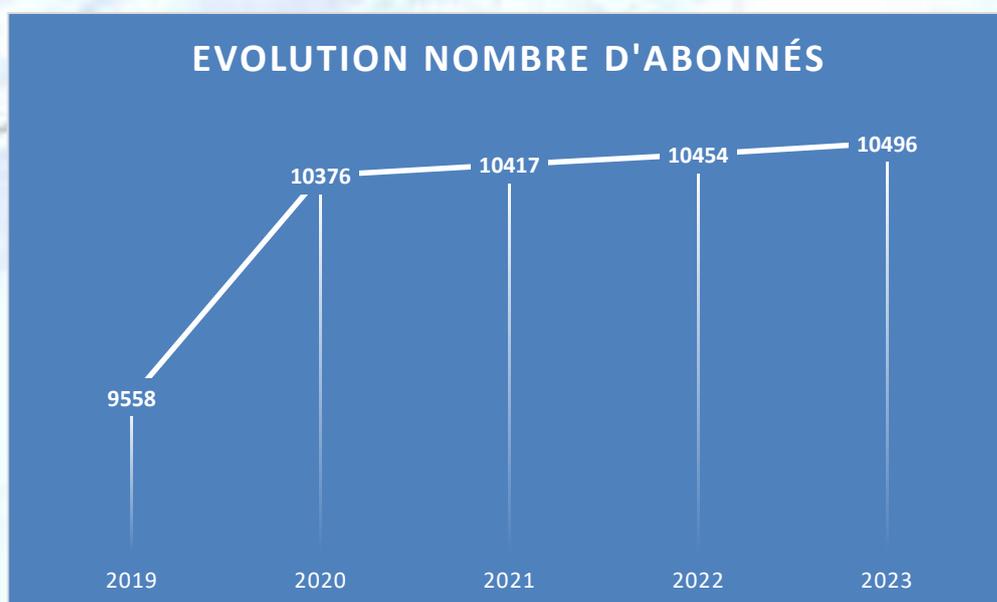
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 16 441 habitants au 31/12/2023 (16 441 au 31/12/2022).

## 1.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 496 abonnés au 31/12/2023 (10 454 au 31/12/2022).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Besson	455	403	54	457	+0,44%
Bransat	360	329	47	376	+4,44%
Bresnay	281	227	53	280	-0,36%
Bressolles	602	551	48	599	-0,50%
Cesset	244	210	28	238	-2,46%
Chemilly	356	320	40	360	+1,12%
Châtel-de-Neuvre	349	335	21	356	+2,01%
Châtillon	242	205	40	245	+1,24%
Contigny	341	329	19	348	+2,05%
Coulandon	360	330	35	365	+1,39%
Cressanges	534	399	107	506	-5,24%
Deux-Chaises	347	261	85	346	-0,29%
Laféline	201	137	60	197	-1,99%
Le Montet	298	294	10	304	+2,01%
Le Theil	321	274	51	325	+1,25%
Marigny	129	106	23	129	+0,00%
Meillard	242	176	68	244	+0,83%
Monétay-sur-Allier	339	328	22	350	+3,24%
Neuvy	825	765	75	840	+1,82%
Noyant-d'Allier	544	515	41	556	+2,21%
Rocles	192	167	26	193	+0,52%
Saint-Sornin	174	144	34	178	+2,30%
Saulcet	337	340	7	347	+2,97%
Souvigny	1262	1115	140	1255	-0,55%
Treban	316	241	68	309	-2,22%
Tronget	587	520	64	584	-0,51%
Verneuil-en-Bourbonnais	210	169	40	209	-0,48%
<b>Total</b>	<b>10 448</b>	<b>9190</b>	<b>1306</b>	<b>10496</b>	<b>+0,46%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9.92 abonnés/km au 31/12/2023 (9.88 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,57 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,57 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 102.22 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (98,91 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

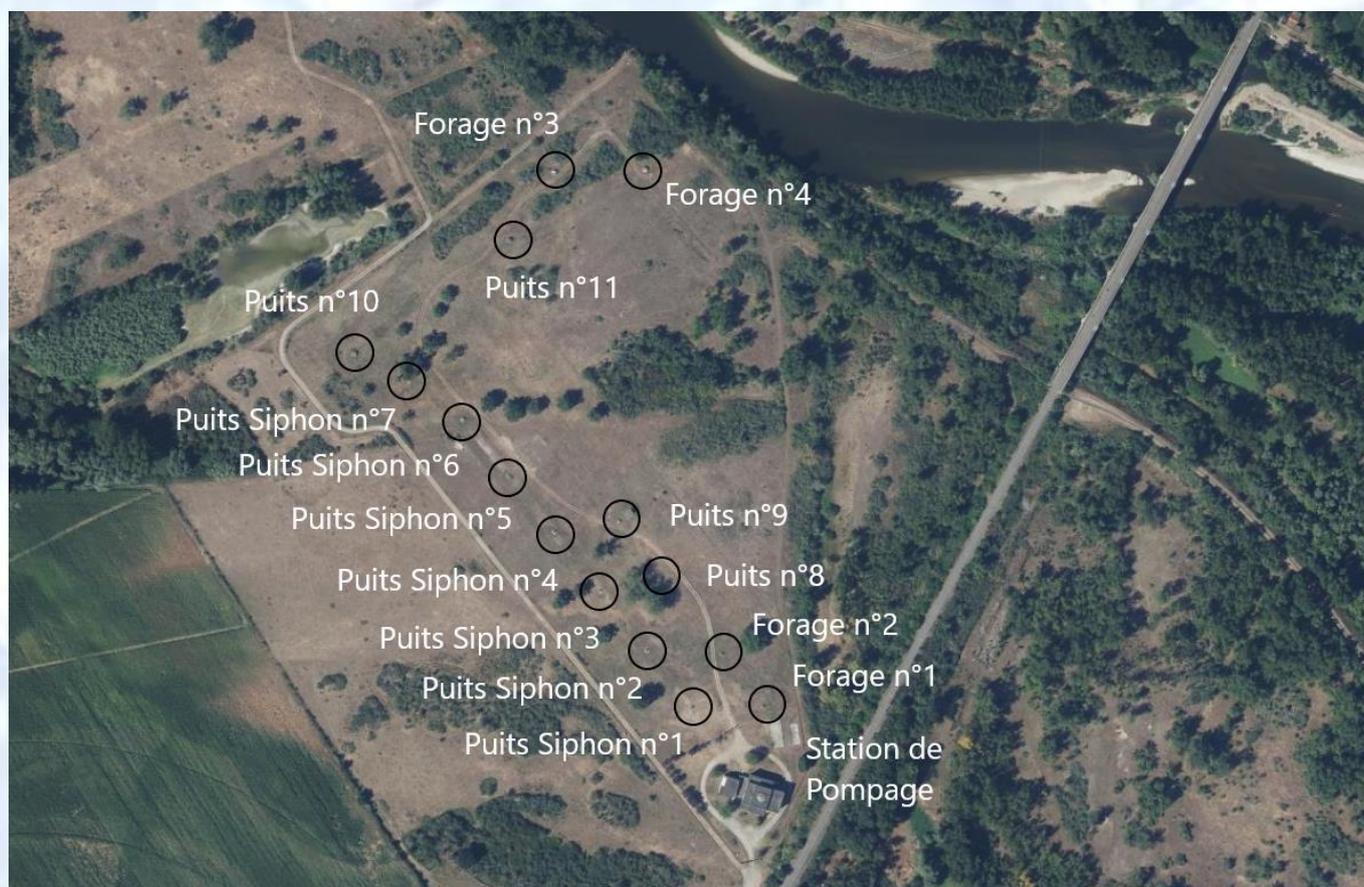
## 1.4. Les ressources en eau

### Le captage Les PACAGES à CONTIGNY :

Le champ captant Les Pacages se trouve à l'est du bourg de Contigny, en rive gauche de la rivière Allier, immédiatement en aval de la voie ferrée. Il contient 4 forages et 11 puits.

Ce champ captant dispose d'une DUP, le débit de prélèvement maximum instantané est de 360m<sup>3</sup>/h et le débit de prélèvement maximum journalier est de 6 912 m<sup>3</sup>/j.

Ces périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont en place autour de ces captages.



### Le captage Le GRAVIER à MONETAY-SUR-ALLIER :

Ce champ captant se trouve en rive gauche de l'Allier, sur la commune de Monétay-sur-Allier. Il exploite la nappe alluviale de l'Allier via 5 puits, repris par une station possédant une bache de stockage.

Ce champ captant dispose d'une DUP. Le débit de prélèvement maximum autorisé est de 140 L/s et 11 000 m<sup>3</sup>/j.

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée existent autour de ces puits de captage. Ceux de protection immédiate s'étendent sur un disque de 30 m autour de chaque puits. Le périmètre de protection éloignée concerne les 1.5 km autour du champ de captage.



### 1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 305 153 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (2 190 611 pour l'exercice 2022).

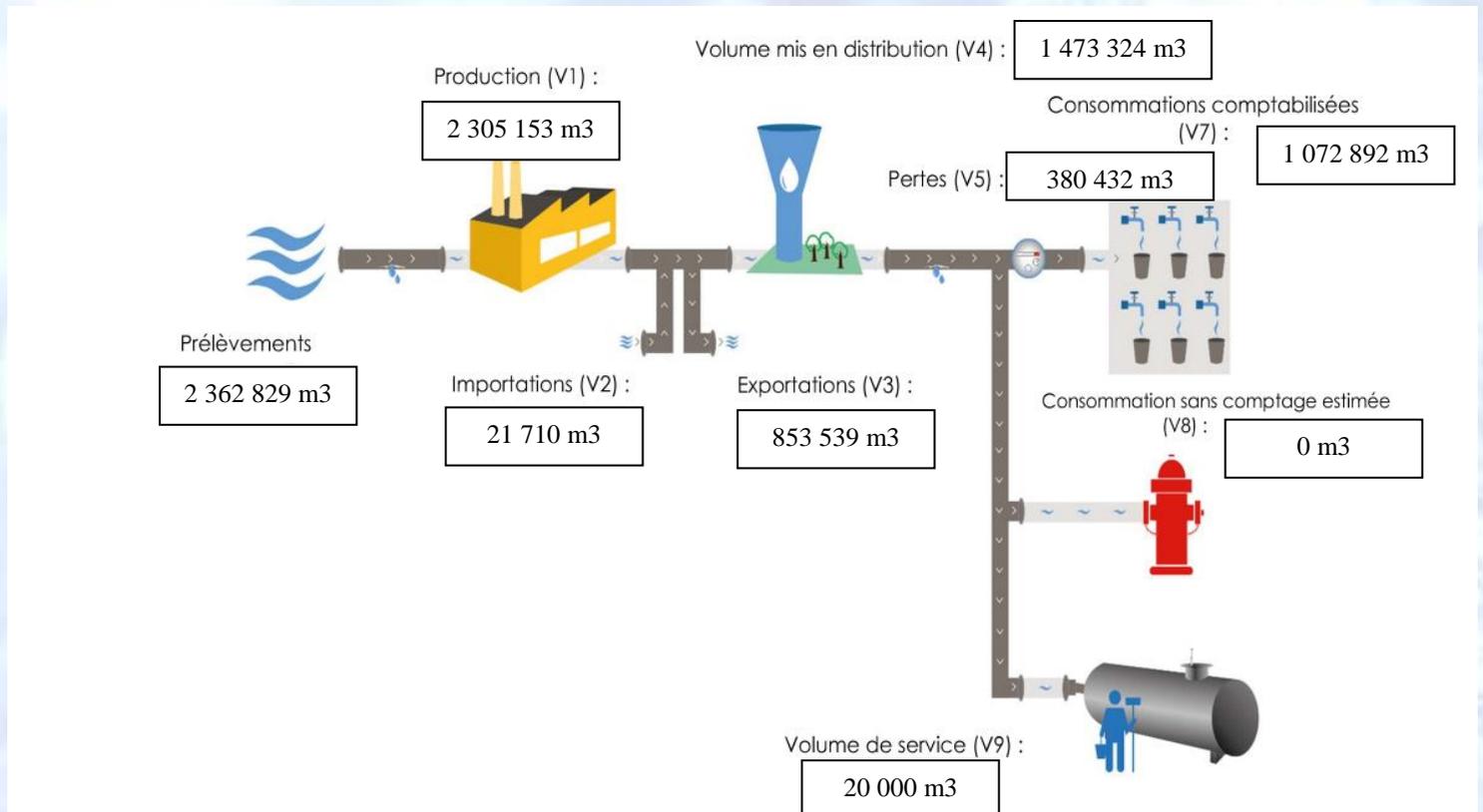
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Les Pacages - Forage n° 2	Nappe alluvial Allier		51 250	78 140	52,47%
Les Pacages - Puits n° 6	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Les Pacages - Puits n° 7	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Les Pacages - Puits n° 8	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Les Pacages - Forage n° 1	Nappe alluvial Allier		51 250	78 140	52,47%
Les Pacages - Puits n° 9	Nappe alluvial Allier		68 333	78 140	14,35%
Les Pacages - Puits n° 12	Nappe alluvial Allier		68 333	78 140	14,35%
Les Pacages - Puits n° 3	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Les Pacages - Puits n° 11	Nappe alluvial Allier		68 333	78 140	14,35%
Le Gravier - Puits n° 2	Nappe alluvial Allier		187 562	175 634	-6,36%
Les Pacages - Forage n°4	Nappe alluvial Allier		69 878	79 988	14,47%
Les Pacages - Forage n°3	Nappe alluvial Allier		139 925	74 464	-46,78%
Les Pacages - Puits n° 5	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Le Gravier - Puits n° 1	Nappe alluvial Allier		215 642	237 036	9,92%
Le Gravier - Puits n° 3	Nappe alluvial Allier		196 190	221 358	12,83%
Le Gravier - Puits n° 4	Nappe alluvial Allier		195 057	169 105	-13,30%
Le Gravier - Puits n° 5	Nappe alluvial Allier		173 348	250 742	44,65%
Les Pacages - Puits n° 2	Nappe alluvial Allier		94 279	97 951	3,89%
Les Pacages - Puits n° 10	Nappe alluvial Allier		45 557	78 142	71,53%
Les Pacages - Puits n° 4	Nappe alluvial Allier		94 279	97 954	3,90%
<b>Total</b>			2 190 611	2 362 829	7,86%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



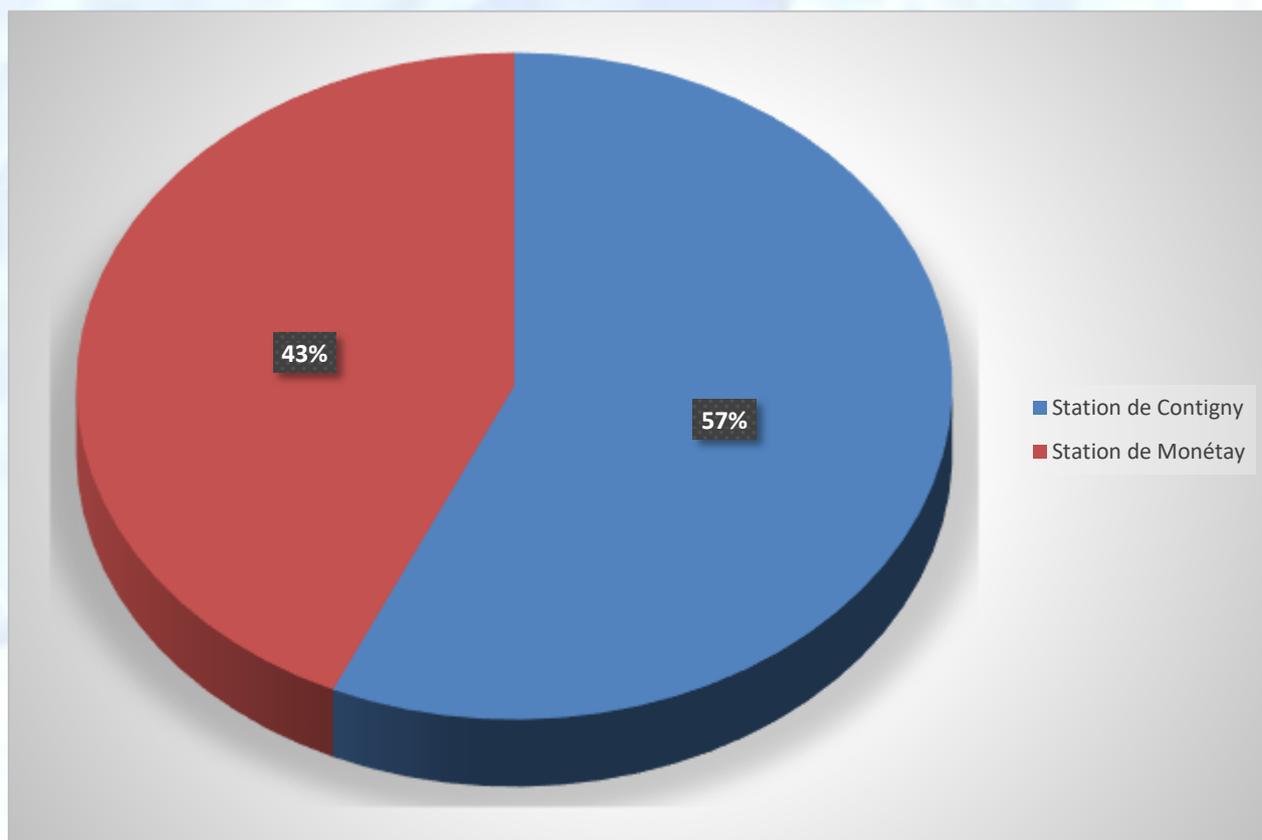
### 1.5.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
VERNEUIL	Equilibre calco carbonique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

La répartition des volumes produits est la suivante.



**Répartition des volumes produits en 2023**

Les deux champs de captage alimentent de manière comparable le réseau du SYNDICAT RGA. Ils sont tous deux situés au Sud-Est du Syndicat.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Les Pacages - Forage n° 2	51 250	78 140	52,47%	80
Les Pacages - Puits n° 6	94 279	97 951	3,89%	80
Les Pacages - Puits n° 7	94 279	97 951	3,89%	80
Les Pacages - Puits n° 8	94 279	97 951	3,89%	80
Les Pacages - Forage n° 1	51 250	78 140	52,47%	80
Les Pacages - Puits n° 9	68 333	78 140	14,35%	80
Les Pacages - Puits n° 12	68 333	78 140	14,35%	80
Les Pacages - Puits n° 3	94 279	97 951	3,89%	80
Les Pacages - Puits n° 11	68 333	78 140	14,35%	80
Le Gravier - Puits n° 2	187 562	165 855	-11,57%	80
Les Pacages - Forage n°4	69 878	79 988	14,47%	80
Les Pacages - Forage n°3	139 925	74 464	-46,78%	80
Les Pacages - Puits n° 5	94 279	97 951	3,89%	80
Le Gravier - Puits n° 1	215 642	223 839	3,80%	80
Le Gravier - Puits n° 3	196 190	209 034	6,55%	80
Le Gravier - Puits n° 4	195 057	159 690	-18,13%	80
Le Gravier - Puits n° 5	173 348	23 6781	36,59%	80
Les Pacages - Puits n° 2	94 279	97 951	3,89%	80
Les Pacages - Puits n° 10	45 557	78 142	71,53%	80
Les Pacages - Puits n° 4	94 279	97 954	3,90%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 190 611</b>	<b>2 305 153</b>	<b>5,18%</b>	<b>80</b>

### 1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Moulins Communauté	15 996	21 708	35,70%	
Sioule et Bouble	0	2	200%	
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>15 996</b>	<b>21 710</b>	<b>35,72%</b>	<b>80</b>

#### 1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	845 514	852 084	-7,6%
Abonnés non domestiques	188 681	220 927	17,09 %
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>1 034 195</b>	<b>1 072 892</b>	<b>3,74%</b>
Région Minière	410 136	453 868	10,66%
Sioule et Bouble	39 428	5 363	-86,39%
Nord Allier	15 873	12 953	-18,39%
Val d'Allier	8 443	5 628	-33,34%
Sologne Bourbonnaise	248 105	375 727	51,44%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>721 985</b>	<b>853 539</b>	<b>18,22%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 1.5.5. Exportations d'eau

Les exportations d'eau se font auprès de 5 collectivités :

- ✓ Le SIVOM Région Minière au point d'interconnexion « Les Manteaux », à Deux-Chaises. La convention prévoit un minimum de 1 000 m<sup>3</sup> exporté par jour en régime normal d'exploitation, l'objectif étant de renouveler l'eau dans les ouvrages d'interconnexion. En situation de secours, le SIVOM Rive Gauche Allier peut fournir jusqu'à 6 300 m<sup>3</sup>/j conjointement avec le SIVOM Sioule et Bouble.
- ✓ Le SIVOM Sioule et Bouble au même point d'interconnexion « Les Manteaux », à Deux-Chaises. En situation de crise de ce syndicat, le SIVOM RGA est engagé à exporter jusqu'à 600 m<sup>3</sup>/j, et réciproquement 2 200 m<sup>3</sup>/j.
- ✓ Le SIVOM Nord Allier au point d'interconnexion au lieu-dit « Champ Bonamy » et au lieu-dit « La Pavé », à Souvigny. La convention prévoit un débit maximal journalier de 45 m<sup>3</sup>/j.
- ✓ Le SIVOM Sologne Bourbonnaise au point d'interconnexion de Châtel-de-Neuvre. La convention indique que le débit exporté est de 30 m<sup>3</sup>/h au maximum quand le SIVOM Sologne Bourbonnaise nécessite une dilution de ses eaux. Pour le renouvellement des eaux de la connexion, au moins 80 m<sup>3</sup> par semaine sont achetés par ce SIVOM, par un rythme d'au moins 11.5 m<sup>3</sup> par jour. Enfin, en situation de secours de ce syndicat, jusqu'à 1 800 m<sup>3</sup>/j peuvent être exportés (90 m<sup>3</sup>/h sur 20h).
- ✓ Le SIVOM Val d'Allier (au lieu-dit « Serre » à Louchyet à Montfant, à proximité de Bransat). La convention prévoit une exportation d'au maximum 50 m<sup>3</sup>/j. Le SIVOM RGA échange de l'eau du SIVOM Val d'Allier au niveau du lieu-dit « les Marquisat ».

### 1.5.6. Autres volumes

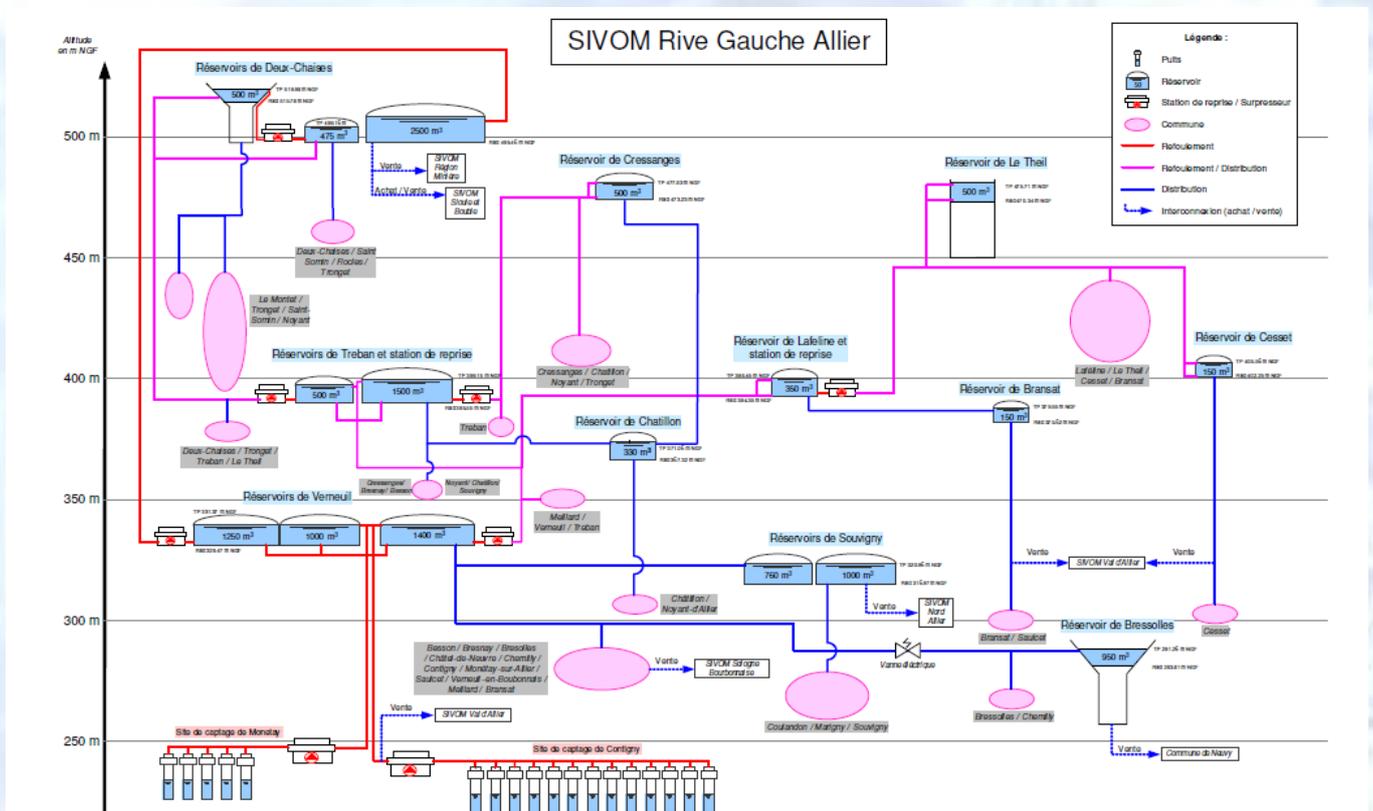
	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	20 000	20 000	0%

### 1.5.7. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 054 195	1 092 892	3.67%

## 1.6. Le réseau d'alimentation en eau potable

### 1.6.1. Synoptique du réseau d'eau potable

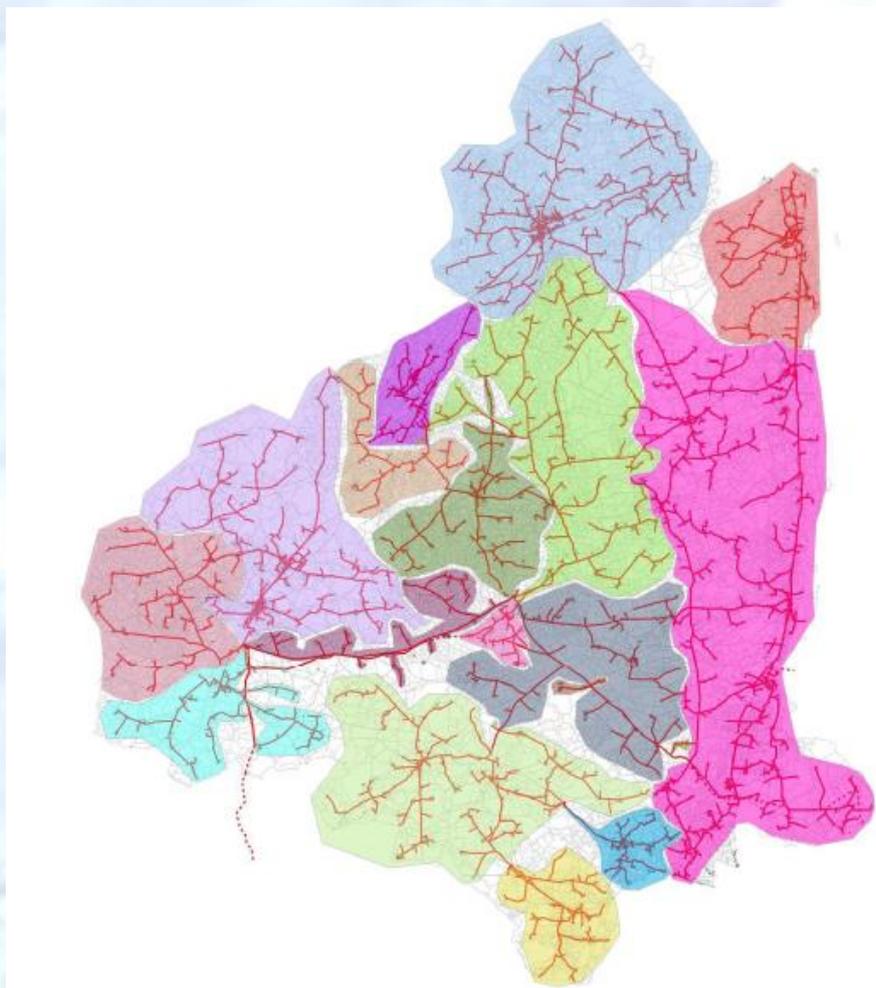


### 1.6.2. Les ouvrages de stockage

Nom de l'ouvrage	Capacité (m³)	Type	Radier (mNGF)	Trop-plein (mNGF)	Seuil porte (mNGF)
Réservoir de Bransat	150	Réservoir semi-enterré	375.62	379.55	377.04
Réservoir de Bressolles	950	Réservoir surélevé	283.81	291.26	261.21
Réservoir de Cesset	150	Réservoir semi-enterré	402.25	405.56	403.59
Réservoir de Chatillon	330	Réservoir semi-enterré	367.32	371.06	368.43
Réservoir de Cressanges	500	Réservoir semi-enterré	473.23	477.83	474.40
Réservoirs de Deux-Chaises	475	Réservoir semi-enterré	495.46	499.16	496.79
	500	Réservoir surélevé	515.78	519.98	496.78
Réservoir de Laféline	350	Réservoir semi-enterré	394.35	398.45	397.35
Réservoirs de Souvigny	1000	Réservoir semi-enterré	-	-	318.40
	760	Réservoir semi-enterré	316.97	320.96	318.40
Réservoir de Le-Theil	500	Réservoir surélevé	470.34	475.71	450.79
Réservoirs de Treban	1 300	Réservoir semi-enterré	395.55	399.15	396.57
	500	Réservoir semi-enterré	394.30	398.70	396.60
Réservoirs de Verneuil	1 400	Réservoir semi-enterré	329.47	331.37	330.20
	1000	Réservoir semi-enterré	-	-	-
Réservoir de Verneuil (SMEA)	1 500	Réservoir semi-enterré	328.40	332.62	331.05
Réservoir de Deux-Chaises (SMEA)	2500	Réservoir semi-enterré	-	-	-
	<b>13865</b>				

### 1.6.3. Sectorisation

Le territoire comporte 19 secteurs.



### 1.6.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 058 kilomètres au 31/12/2023 (1 058 au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30 € au 01/01/2022  
30 € au 01/01/2023

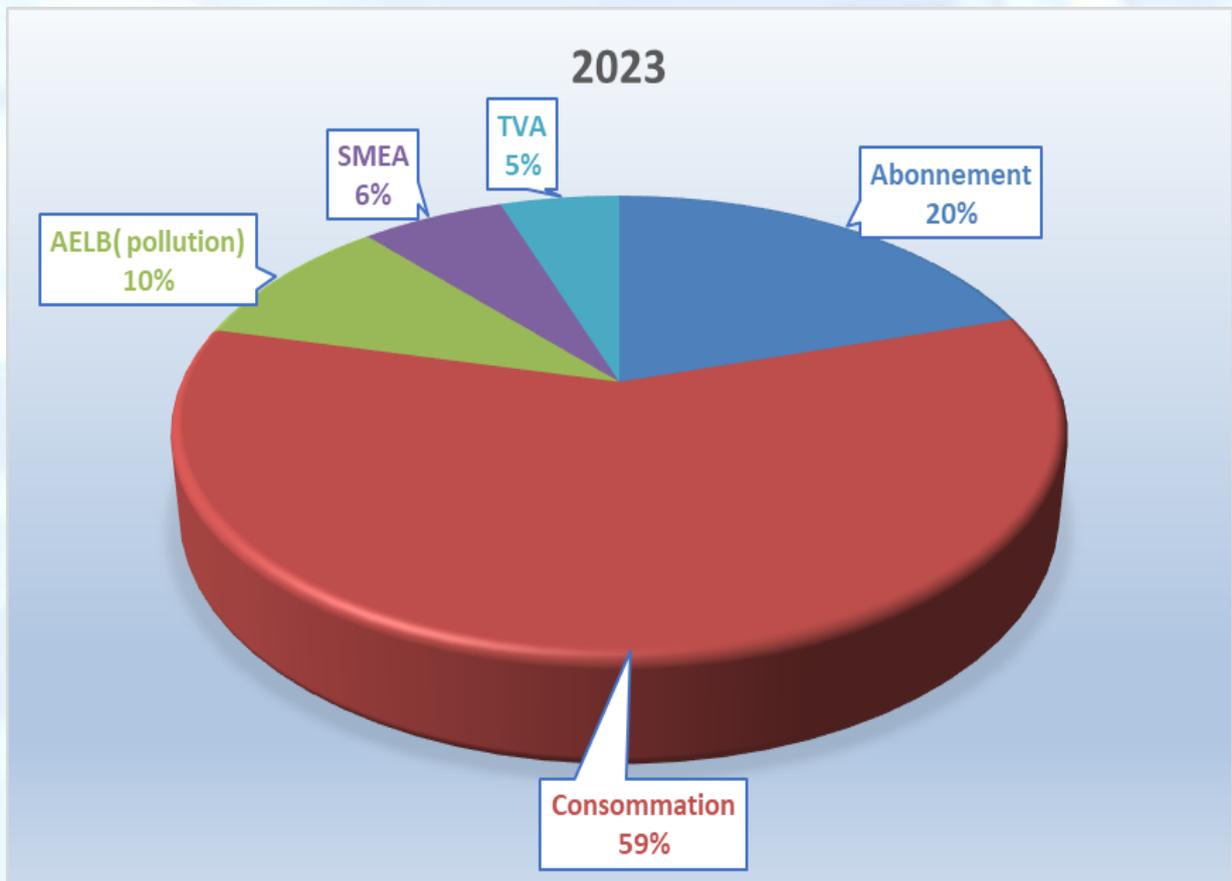
Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	59 €	60 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 2 000 m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,62 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 2 000 m <sup>3</sup>	1,38€/m <sup>3</sup>	1,55 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m <sup>3</sup>	0,23 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	SMEA	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

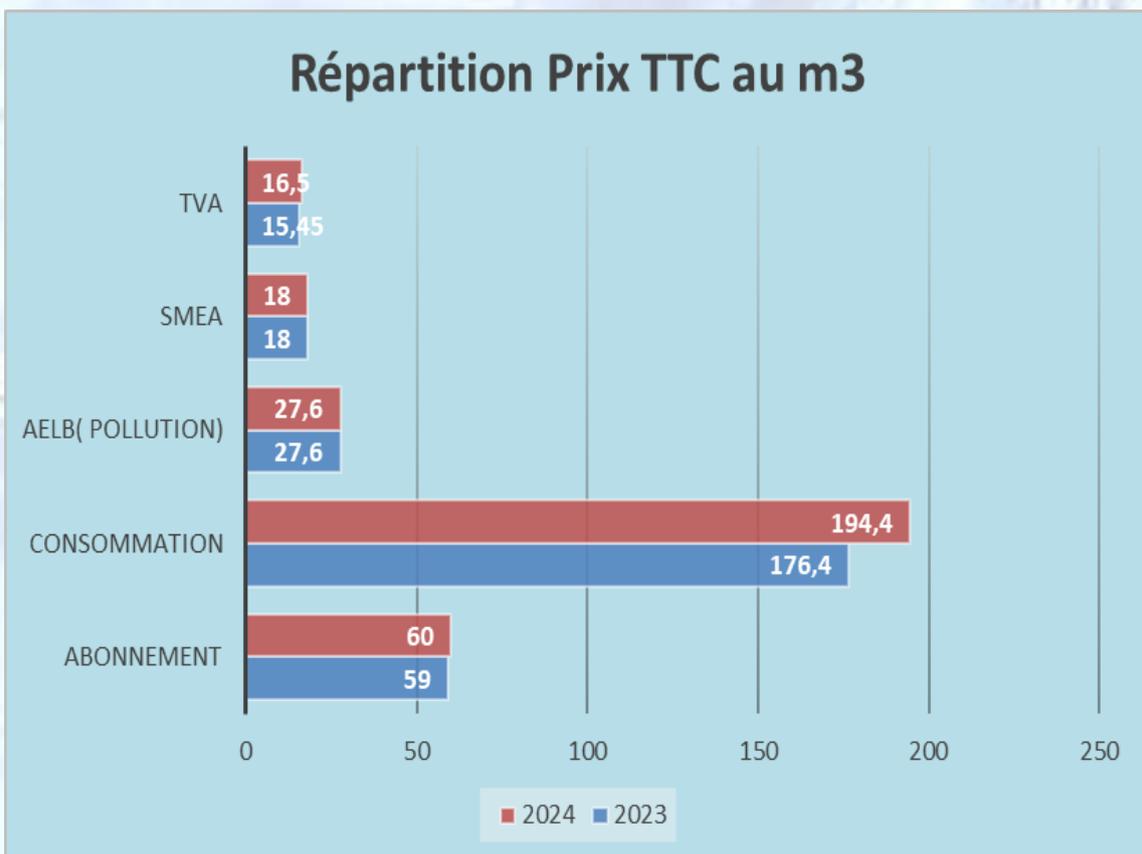
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...



***Décomposition du tarif de l'eau (€) 2023***

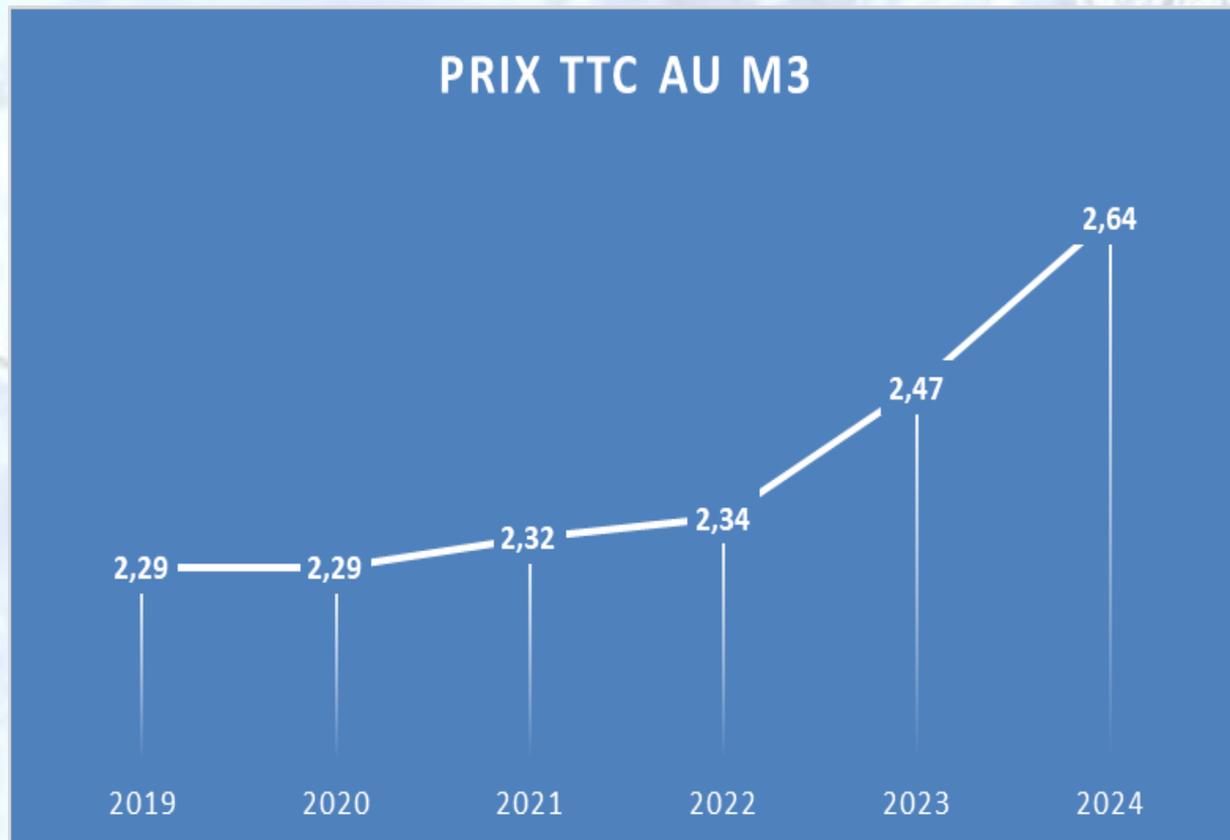


***Évolution des répartition prix TTC au m<sup>3</sup>***

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	59,00	60,00	1,69%
Part proportionnelle	176,40	194,40	10,20%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	235,40	254,40	8,07%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
SMEA	18,00	18,00	0%
TVA	15,45	16,50	6,80%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,05	62,1	1,72%
<b>Total</b>	<b>296,45</b>	<b>316,5</b>	<b>6,76%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,47</b>	<b>2,64</b>	<b>6,88%</b>



*Evolution prix TTC au m<sup>3</sup> sur les 5 dernières années*

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2023 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2024 en €/m<sup>3</sup></b>
Besson	1.47	1.62
Bransat	1.47	1.62
Bresnay	1.47	1.62
Bressolles	1.47	1.62
Cesset	1.47	1.62
Chemilly	1.47	1.62
Châtel-de-Neuvre	1.47	1.62
Châtillon	1.47	1.62
Contigny	1.47	1.62
Coulandon	1.47	1.62
Cressanges	1.47	1.62
Deux-Chaises	1.47	1.62
Laféline	1.47	1.62
Le Montet	1.47	1.62
Le Theil	1.47	1.62
Marigny	1.47	1.62
Meillard	1.47	1.62
Monétay-sur-Allier	1.47	1.62
Neuvy	1.47	1.62
Noyant-d'Allier	1.47	1.62
Rocles	1.47	1.62
Saint-Sornin	1.47	1.62
Saulcet	1.47	1.62
Souvigny	1.47	1.62
Treban	1.47	1.62
Tronget	1.47	1.62
Verneuil-en-Bourbonnais	1.47	1.62

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 1 072 892 m<sup>3</sup>/an (1 034 197 m<sup>3</sup>/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

**Augmentation des charges de fonctionnement, réalisations de travaux de renouvellement de canalisation et d'extension de bâtiment et création de vestiaires pour le personnel**

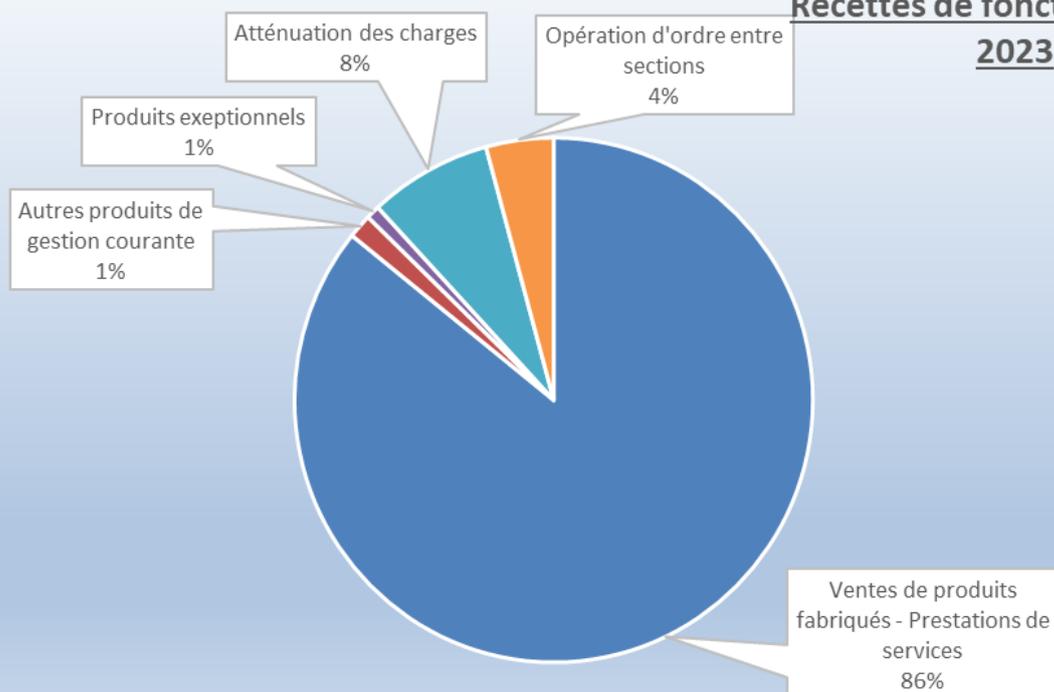
### 2.3. Recettes

#### Recettes de ventes de produits fabriqués de la collectivité :

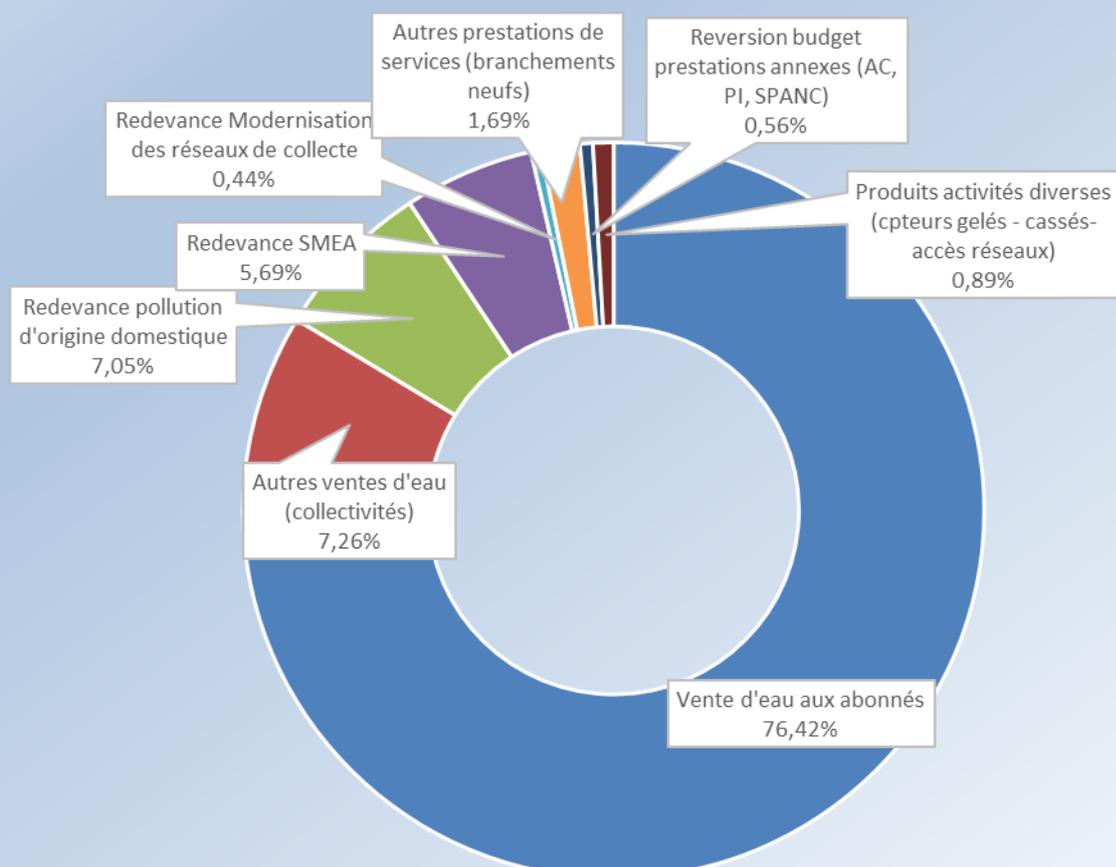
Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 041 993,89	2 126 275,95	4,12%
<i>dont abonnements</i>	605 018,36	616 891,73	1,96%
Recette de vente d'eau en gros	142 194,46	201 943,70	42,02%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 184 188,35</b>	<b>2 328 219,65</b>	<b>6,59%</b>
Recettes liées aux travaux	73 581,71	47 000,20	-36,12%
Autres recettes (préciser) redevances, produits divers et reversements budgets annexes	496 791,81	547 465,37	10,20%
<b>Total autres recettes</b>	<b>570 373,52</b>	<b>594 465,57</b>	<b>4,22%</b>
<b>Total des recettes de ventes de produits fabriqués</b>	<b>2 754 561,87</b>	<b>2 922 685,22</b>	<b>6,10%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 2 922 685,22 € (2 754 561,87 € au 31/12/2022).

## Recettes de fonctionnement 2023



### Recettes de fonctionnement 2023



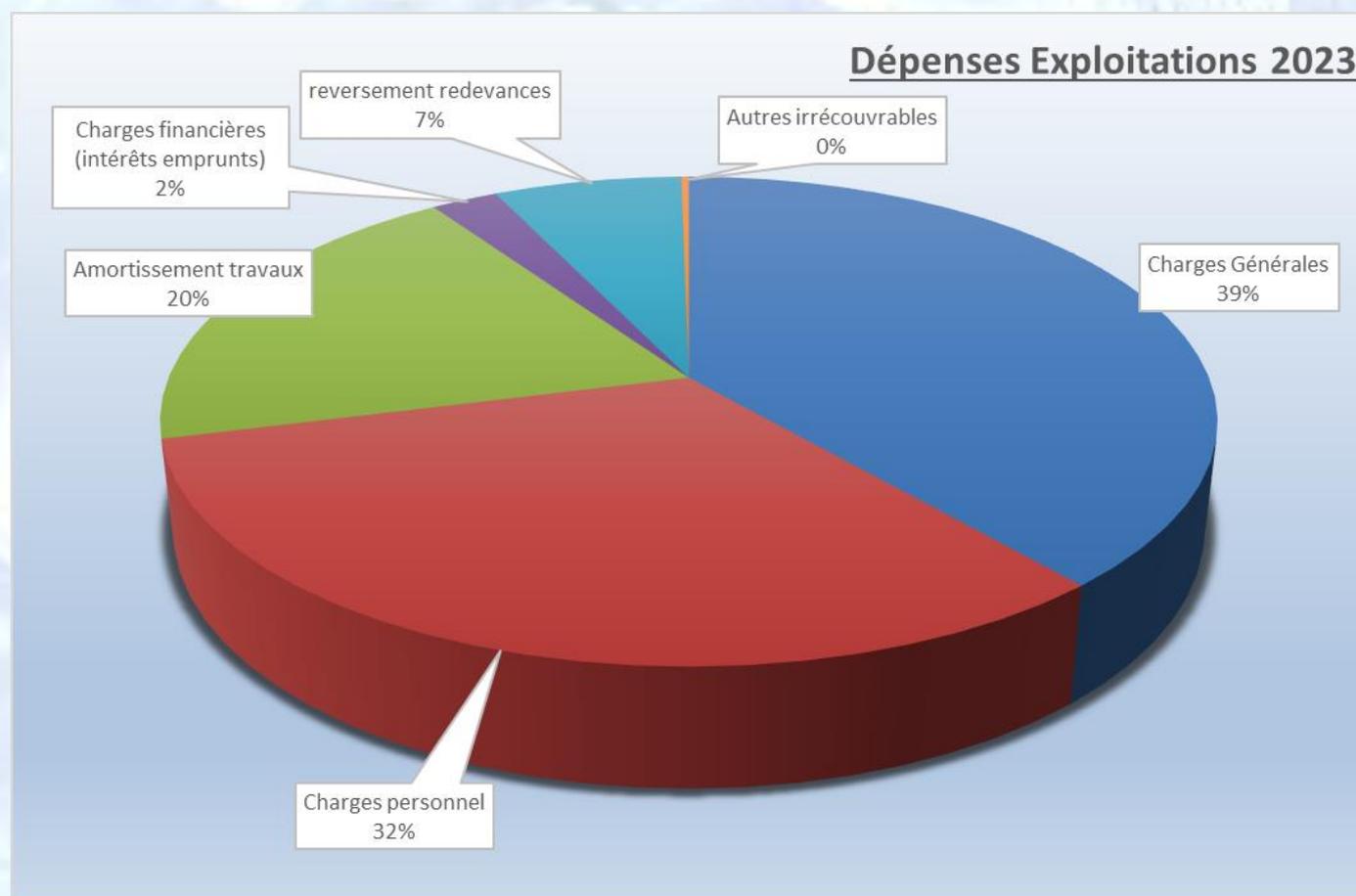
### Répartition des Ventes de produits fabriqués - Prestations de services - 2023

#### Répartition des Ventes de produits fabriqués

## 2.4. Dépenses

### Dépenses de la collectivité

Dépenses d'exploitation	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Charges à caractère général	1 180 273,09 €	1 183 984,93 €	+0,31 %
Charges de personnel, frais assimilés	929 696,03 €	989 230,92	+6,40 %
Autre Charges de Gestion courante	29 102,18	42 232,98 €	+45,12 %
Reversement redevance	205 146,10 €	209 282,96 €	+2,02 %
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>2 344 217,40 €</b>	<b>2 424 731,79 €</b>	<b>+3,43 %</b>
Charges financières	38 268,79 €	74 055,05 €	+93,51 %
Charges exceptionnelles	5 393,81 €	8 185,23 €	+51,75 %
Dépenses imprévus	0	0	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>43 662,60 €</b>	<b>82 240,28 €</b>	<b>+88,35 %</b>
Opération d'ordres			
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>2 387 880,00 €</b>	<b>2 506 972,07 €</b>	<b>+4,98 %</b>



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	37	0	45	0
Paramètres physico-chimiques	37	1	45	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,3%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	88%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

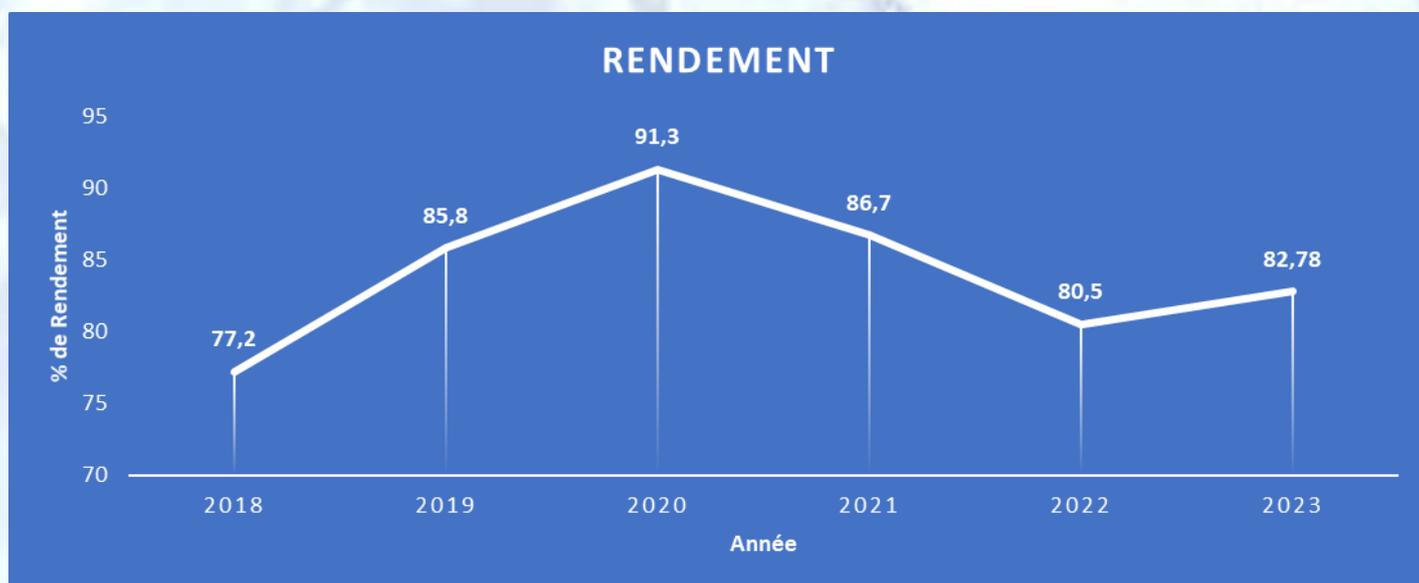
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	80,5 %	82,78 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,6	5,36
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,7 %	72,82%



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

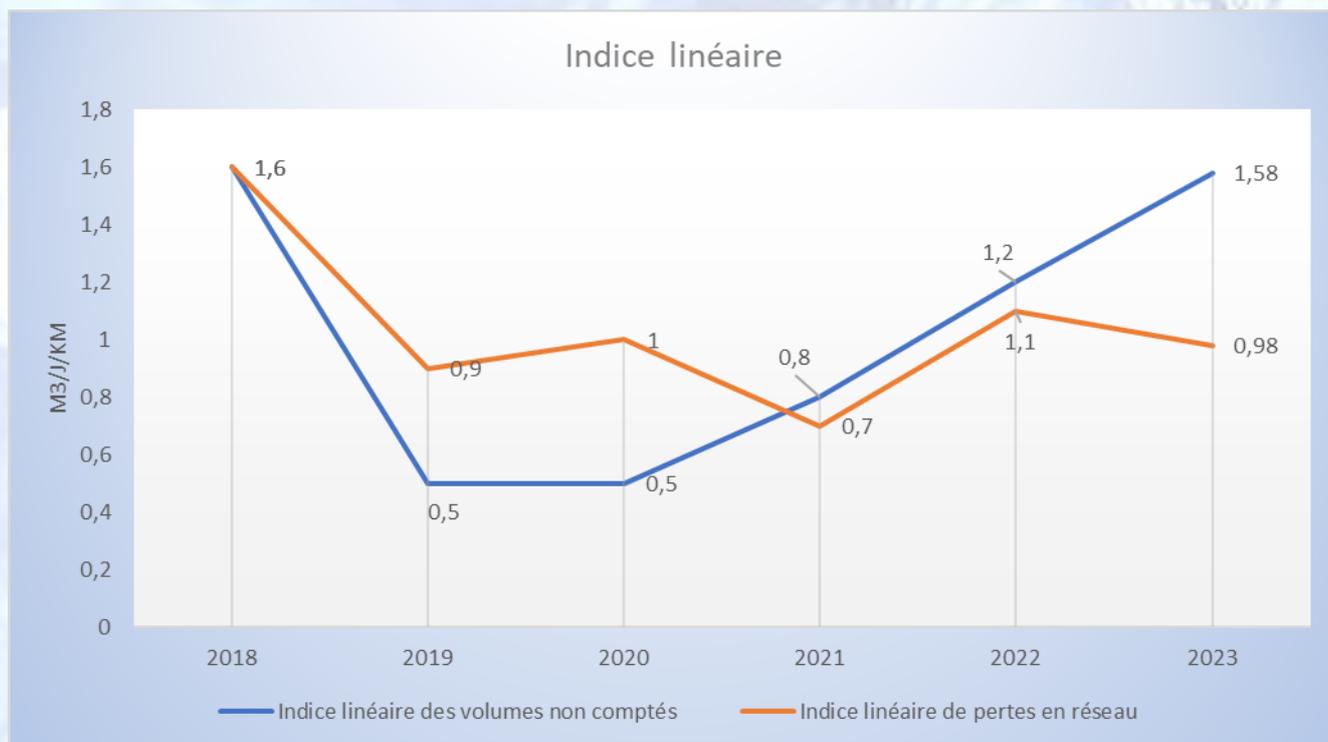
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,58 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 0,98 m<sup>3</sup>/j/km (1,1 en 2022).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

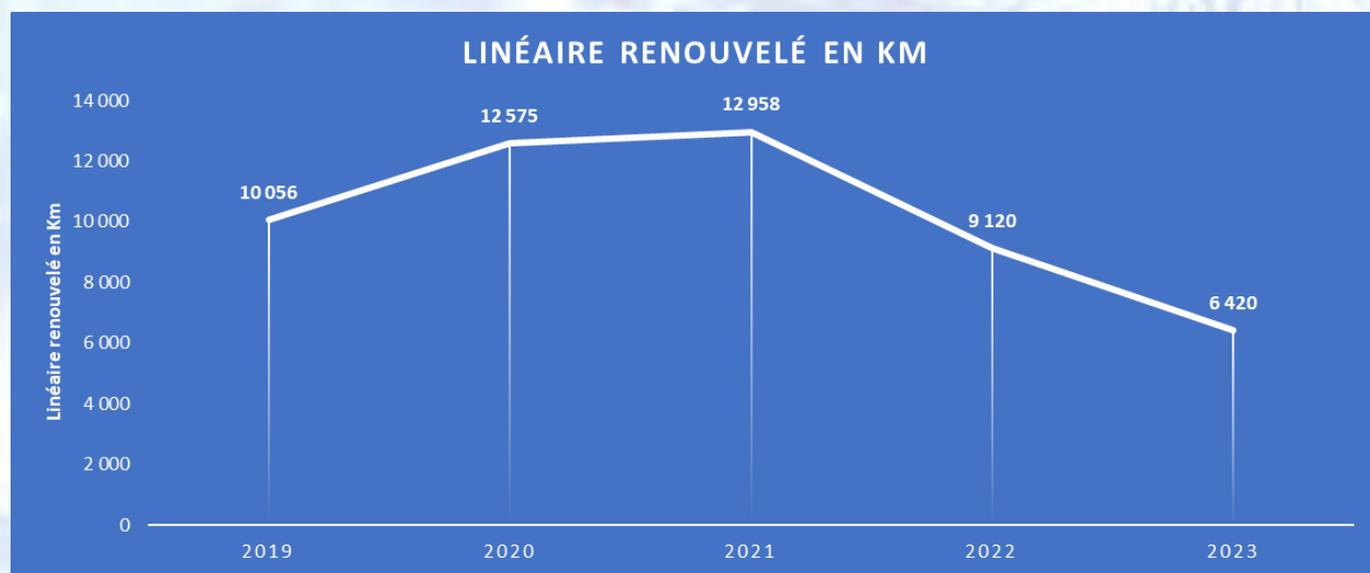
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	10 056	12 575	12 958	9 120	6 420

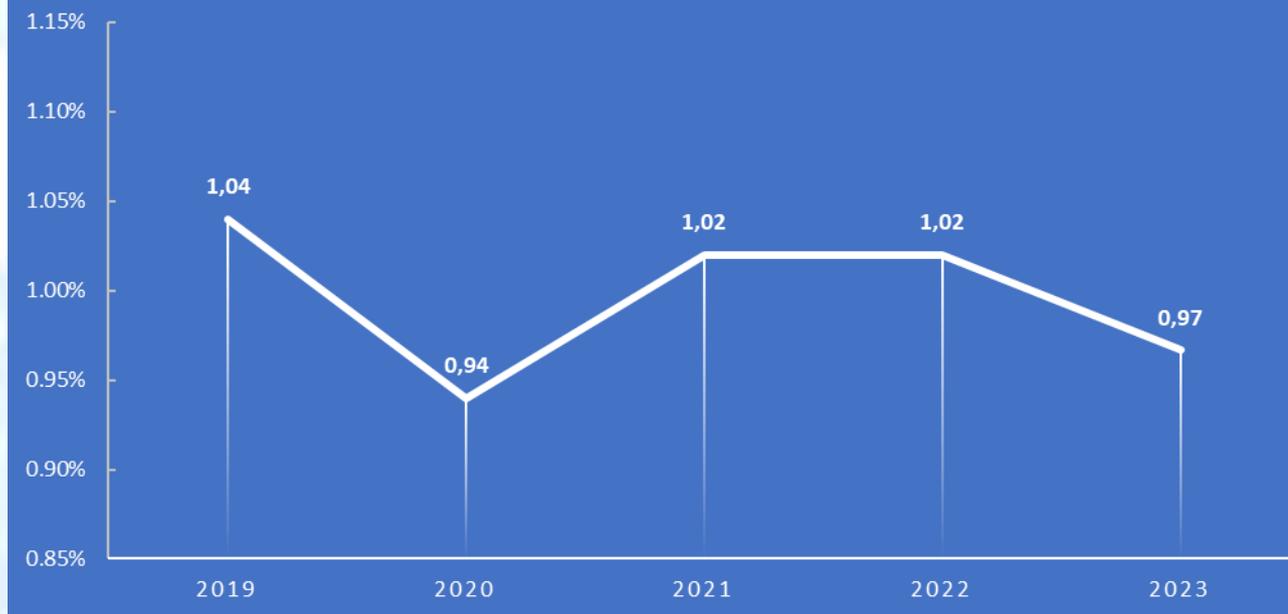
Au cours des 5 dernières années, 54,1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,97 % (1,02 en 2022).



## TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT



### 3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2022).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 067 454 €	1 033 703 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### **4.2. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 449 061,9	3 421 351,55
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	128 960,87
	en intérêts	38 268,41
		147 710,04
		74 055,05

### **4.3. Amortissements**

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 595 050,56 € (497 413,01 € en 2022).

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
Réhabilitation Station de CONTIGNY		
Renouvellement d'une canalisation fonte à TREBAN		

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, 13 227,55 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,012 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0,0022 €/m<sup>3</sup> en 2022).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 441	16 441
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,34	2,47
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,3%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	82,78%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1.58
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,1	0.98
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,02%	0.97%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0022	0.012